

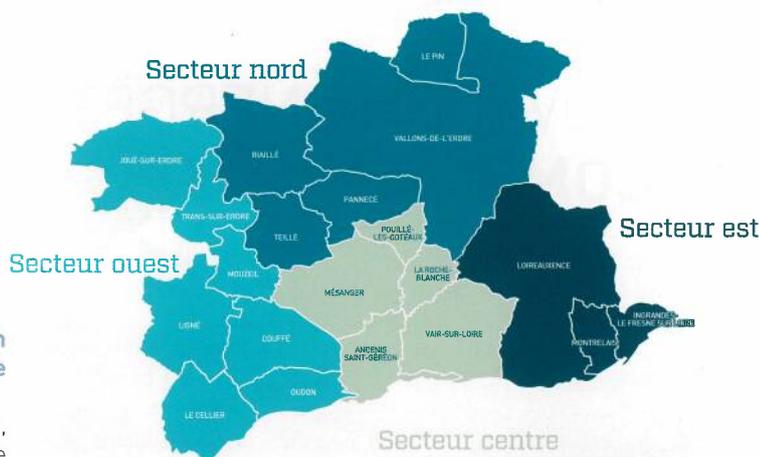
aménagement du territoire

AVENIR DU PAYS D'ANCENIS : à vous la parole

Le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale), dessine le quotidien de demain. Pour en savoir plus, quatre réunions publiques se tiendront à partir de mi-mars.

Accueil de la population et des entreprises, production de logements, équipements et services, développement urbain, lutte contre le dérèglement climatique, préservation des espaces (agricoles, naturels...) et des ressources, mobilités, prévention des risques... Le SCoT définit les grandes orientations et règles d'aménagement, à un horizon de 20 ans sur le territoire. Il contribue à répondre à la question : quel avenir pour le Pays d'Ancenis, en fonction des besoins actuels et futurs, dans le respect du développement durable ?

Approuvé en 2014 par le conseil communautaire, sa révision a été engagée en 2019, pour notamment intégrer les communes historiques d'Ingrandes (Ingrandes-Le Fresne sur Loire) et Freigné (Vallons-de-l'Erdre). La phase de diagnostic s'est achevée en 2022 et la COMPA définit actuellement le projet d'aménagement. Après un premier temps de concertation avec les acteurs locaux (partenaires, associations...) et les élus, prochaine étape : présentation du projet



Quatre réunions publiques se tiendront à partir de mi-mars (une par secteur).

aux habitants lors de réunions organisées dans quatre secteurs du Pays d'Ancenis, à partir de mi-mars. Ensuite, seront définies des règles d'aménagement plus précises intégrées dans les Plans Locaux d'Urbanisme communaux.

Dates et lieux à venir sur : www.pays-ancenis.com > Nos actions > Aménagement du territoire > SCoT

Vous pouvez d'ores et déjà faire part de vos éventuelles remarques à : scot@pays-ancenis.com ou sur le registre à l'accueil de la COMPA.

conseils juridiques

ÉCHANGER avec un avocat

Un souci d'ordre juridique ? Besoin de conseil, d'orientation ou d'un simple renseignement ? Prenez rendez-vous gratuitement avec un avocat lors des permanences organisées par la COMPA en lien avec le Conseil Départemental d'Accès au Droit.

Ils sont plusieurs professionnels, membres du barreau de Nantes, à accueillir des habitants au point justice du Pays d'Ancenis. Objectif : proposer un accès facilité au droit pour tous. « C'est une porte d'entrée pour le public », explique maîtresse Fabienne Le Gratiet, avocate à Ancenis-Saint-Géréon. « On fait principalement de l'orientation : l'échange dure trente minutes mais on peut proposer ensuite de compléter par un rendez-vous ou d'orienter vers un confrère. »

Ouvertes à tous, les permanences se tiennent une fois par mois à la COMPA et peuvent traiter tous types de problématiques : droit de la famille, droit pénal, litige immobilier... « Les rendez-vous fonctionnent sur le territoire. Les métiers du droit peuvent faire peur. Il faut savoir que cette démarche n'engage pas toujours une procédure, c'est parfois un simple accompagnement, dans un cadre



amiable », précise Me Anne Uebel-Underwood, avocate à Ancenis-Saint-Géréon.

En plus de ces permanences, le point justice accueille des notaires et associations (France victimes 44, CIDFF 44* ou ISTF 44*) pour des questions concernant le droit du travail, du logement, la protection des majeurs vulnérables, la réparation d'infractions...

* Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles / Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux

Infos sur : www.pays-ancenis.com > Vie quotidienne > Solidarité et au 02 40 96 31 89